

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1899

présenté par
Mme Park

ARTICLE 39

À la première phrase de l'alinéa 26, substituer aux mots :

« sa situation »,

les mots :

« la situation du salarié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.